



Groupement des Professionnels  
de la Peinture et de la Finition

Tél. 01 40 55 12 00  
Web : www.gppf.fr

# Éclat

La lettre d'information • n°43 •

septembre 2011

## EDITO

### Réduisons les délais de règlements !

L'échéance des accords dérogatoires sur la réduction progressive des délais de paiement en marchés privés approche à grand pas. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, s'appliquera la Loi LME du 4 août 2008 qui impose un délai maximum de règlement à 45 jours fin de mois.

On aurait pu penser que cette période transitoire aurait permis la nécessaire amélioration des délais de paiement pratiqués par les clients. Malheureusement, il n'en est rien ! Depuis 2008, force est de constater que peu de choses ont changé. Entre mauvaise foi et formalités administratives excessives, les entreprises ont toujours beaucoup de difficultés à recevoir leurs règlements dans les délais légaux. Cette situation est d'autant plus pénalisante que, de leur côté, elles se voient contraintes d'appliquer cette loi pour payer leurs fournisseurs.

Il en résulte des situations de trésorerie extrêmement tendues, qui peuvent mettre en péril la pérennité des entreprises. Aussi, à l'occasion de cette échéance que nous impose la Loi, nous appelons les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre à être vigilants sur leurs règlements lorsqu'aucune raison imputable à l'entreprise ne peut être évoquée. Nos entreprises auront ainsi plus de temps à consacrer à la réussite de leurs chantiers qu'à des problèmes administratifs !



© Zolpan

## Isolation Thermique par l'Extérieur : les clés de la réussite

**Enveloppe de protection fixée sur les façades d'un bâtiment, l'Isolation Thermique par l'Extérieur constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer sa performance énergétique. Mais pour être efficace et durable, le système doit répondre à des normes techniques et sa mise en œuvre doit être réalisée dans les règles de l'art.**

Nul ne conteste aujourd'hui que les fortes émissions de gaz à effets de serre, et notamment du dioxyde de carbone, dans l'atmosphère sont responsables d'une hausse significative de la température moyenne de notre planète (+0,6°C au cours du XX<sup>ème</sup> siècle). Des changements climatiques majeurs nous attendent (sécheresse, inondations, canicule...). Il faut donc réduire dès maintenant et sur

le long terme, les émissions de gaz à effets de serre : c'est un défi écologique majeur pour notre société ! Cette nécessité liée à l'épuisement des énergies fossiles nous imposent de réduire notre consommation énergétique. Dans ce contexte, le bâtiment a un rôle important à jouer puisqu'il représente près de la moitié de la consommation nationale d'énergie et près du quart des émissions

de CO<sup>2</sup>. Pour ce faire, les lois issues du Grenelle de l'Environnement ont fixé un certain nombre de mesures, parmi lesquelles la Réglementation Thermique 2012 qui a pour objectif, tout comme les précédentes réglementations thermiques, de limiter les consommations énergétiques des bâtiments neufs, qu'ils soient pour de l'habitation (résidentiel) ou pour tout autre usage (tertiaire).